

Réunion du 17 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 67

Nombre de votants : 82

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix-sept juin à 17h30, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Alice BENAVENTE (Pouvoir à M. Lucien PRAT), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PEMARTIN), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Gilles MARDELLE, Loïc COUTRY (Pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ (Pouvoir à M. Jérôme LAY), Jean-Pierre DUBREUIL (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Bernard GOBERT, Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY, Gérard IRIART (Pouvoir à Mme Anne-Lise GENNEVOIS), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Emilie DARSAUT (Pouvoir à M. Jacques SENSEBE), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (Pouvoir à M. Robert HAGET), Michel LABOURDETTE (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS (Pouvoir à M. Henri POUSTIS), Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 7 : CREMATORIUM LACQ ORTHEZ : RAPPORT DU DELEGATAIRE - ANNEE 2023

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui doit en prendre acte.

1. RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE ET DES REALISATIONS

La communauté de communes de Lacq-Orthez a confié par contrat de délégation de service public d'une durée de 27 ans à compter du 28 décembre 2017, le financement, la conception, la construction et l'exploitation (entretien et maintenance de l'établissement et des installations techniques) d'un crématorium sur la commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU à la société COMPAGNIE FUNÉRAIRE DU BÉARN (CFB) dont le siège social est situé au Crématorium Lacq-Orthez, Zone Eurolacq 2 - 15 rue de l'Aulouzette - 64170 LABASTIDE-MONRÉJEAU.

La CFB est composée de l'association de trois entreprises indépendantes de Pompes Funèbres et Marbrerie du Béarn.

Il y a deux niveaux de redevances perçues par la collectivité :

- Fixe de 5 000 € HT / an.
- Annuel de 1,5 % du chiffre d'affaires, soit la somme de 9 503,78 € HT pour 2023.

2. L'ACTIVITE 2023 DE LA DSP

2023 est la quatrième année complète de fonctionnement.

2.1. Le compte-rendu technique

En 2023 :

- Installations supplémentaires de caméras accès corbillard du bâtiment et SAS,
- Ajout de stores sur les baies vitrées hautes de la grande salle de cérémonie.

Suivi d'exploitation :

Le contrat premium passé avec la société FACULTATIVE TECHNOLOGIQUE pour le four confirme le respect des opérations d'entretien et de maintenance. Il n'y a eu aucune panne en 2023.

- La révision du groupe électrogène a eu lieu le 09/01/2023 par Kiloutou Energie,
- Le contrôle périodique des dispositifs de sécurité de l'appareil de crémation a été réalisé du lundi 29/05 au vendredi 02/06/2023 par la société FACULTATIVE TECHNOLOGIQUE ainsi que la réfection de la sole,
- Le contrôle des émissions atmosphériques des nouveaux équipements a été réalisé le 12 et 13/10/2023 par l'APAVE. Ce contrôle a lieu tous les 2 ans,
- Le contrôle des extincteurs a eu lieu le 21/07/2023.

● EVOLUTION DE LA CREMATION

09/2019	2020	2021	2022	2023
174	555	804	891	986

● PROVENANCE DES CRÉMATIONS

Pyrénées-Atlantiques	790
Département des Landes	128
Département des Hautes Pyrénées	65
Département de La Gironde	2
Département Haute Garonne	0
Département du Gers	1
Autres	0
	986

● TARIFS

09/2019	2020	04/2021	04/2022	2023
660	660	690	760	760

Il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs en 2023.
 De plus, 2 créneaux ont été ouverts celui de 8h30 et de 17h00.

2.2. Le compte-rendu financier

Le chiffre d'affaires en 2023 est de 633 585 €.
 Le bénéfice pour l'année 2023 est de 123 057 €, en augmentation de + 30,08 % par rapport à 2022.

2.3. Analyse de la qualité du service et du respect des objectifs

La qualité du service est bonne.

3. COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT

Le rapport 2023 respecte le cahier des charges et les retours sont toujours aussi positifs.
 D'un point de vue financier, le crématorium termine une quatrième année d'exercice en excédent.

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017-309 du conseil communautaire du 18 décembre 2017 relative au choix du délégataire,

Vu le contrat de concession signé entre la communauté de communes Lacq-Orthez et la société CFB notifié le 28 décembre 2017,

Vu le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de Service Public Local,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 juin 2023,

Considérant que le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant,

Le conseil communautaire **prendre acte** du rapport du délégataire 2023 au titre de la Délégation de service public pour l'exploitation aux frais et risques du délégataire du crématorium Lacq-Orthez, annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT